



La corporation des  
**thérapeutes du sport**  
du Québec

**GESTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES : LE COLLÈGE DES  
MÉDECINS AUTORISE PLUS DE RESPONSABILITÉS AUX  
THÉRAPEUTES DU SPORT**

**Montréal, le 10 janvier 2025 - Les membres de la Corporation des thérapeutes du sport du Québec (CTSQ) pourront dorénavant autoriser la reprise d'activités sportives après un diagnostic de commotion cérébrale sans devoir obtenir une autorisation médicale. Cette initiative vise à faciliter l'accès à un professionnel compétent alors que le système de santé est déjà sursollicité.**

**Les thérapeutes du sport ont toujours travaillé dans le domaine de la gestion des commotions cérébrales selon les protocoles reconnus et cette autorisation vient confirmer leurs compétences. Ces professionnel.le.s de la santé travaillent **EN PREMIÈRE LIGNE** depuis plus de 40 ans auprès des sportifs et sont des experts dans la prévention, l'identification et la gestion de blessures ou de conditions musculo-squelettiques aiguës ou chroniques.**

**La CTSQ accueille avec fierté cette décision qui confirme, à la fois, l'importance et l'excellence du travail des thérapeutes du sport auprès des personnes actives, peu importe leur niveau.**

**<http://ctsq.qc.ca/fr/>**

**-30-**

**Source et entrevue :**

**Roland Mailhot**

**(514) 718-1311**